

CONSEIL COMMUNAL DU 16 DÉCEMBRE 2020

Présences: MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et H. Krier, échevins
MM./Mmes C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler,
A. Kremer, R. Miny, J. Reckinger, A. Toussaint, W. Vullers et M. Weiler, conseillers
M. L. Wantz, secrétaire

- AGENTS MUNICIPAUX / GARDES-CHAMPÊTRES

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) la convention de coopération intercommunale, signée par le collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Mersch et par le collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Lintgen arrêtant les modalités d'organisation et de financement du service des agents municipaux/garde-champêtres.
- b) la création d'un poste supplémentaire d'agent municipal avec la fonction de garde-champêtre.

- ACTES, CONTRATS ET CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) l'acte par lequel la Commune de Mersch acquiert sur la société Immobilière N. Arend SA de Mersch deux terrains de 3,37 a, sis à Mersch «Bei Aelenterweg» et «Auf der Hatzgriecht» au prix total de 207.305,00 €.
- b) l'acte par lequel la Commune de Mersch acquiert sur la société Loginter Sàrl de Mersch trois parcelles de terrain de 61,75 a, sises à Mersch «Auf Moirfeld» et «Auf der Hatzgriecht» au prix total de 30.875,00 €.
- c) plusieurs actes de vente/d'échange, par lesquels la commune de Mersch acquiert sur différents propriétaires de petites emprises à Mersch, rue des Champs, à Rollingen, rue Belle-vue et à Schoenfels, rue du Village.
- d) la convention avec l'asbl «Rencontres musicales de la Vallée de l'Alzette» réglant le financement d'un concert dans l'église de Mersch le 21 mars 2021 au montant de 6.000,00 €.
- e) l'avenant à la convention relative à la constitution du «GAL LEADER Lëtzebuerg West» portant prolongation de la période LEADER pour une durée déterminée d'une année allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et portant augmentation des aides financières étatiques et européennes d'un montant de 200.000,00 €.

- SYNDICAT DES EAUX DU CENTRE (SEC)

À l'unanimité, le conseil communal approuve l'adhésion de la commune de Weiler-la-Tour au SEC.

- CIRCULATION

Le conseil communal confirme les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- BUDGET

Le conseil communal arrête

- a) à l'unanimité le service ordinaire du budget rectifié 2020 et du budget de 2021.
- b) à l'unanimité les recettes extraordinaires du budget rectifié 2020 et du budget de 2021.
- c) avec 10 voix oui contre 3 voix non les dépenses extraordinaires du budget rectifié 2020 et du budget de 2021.

Les tableaux récapitulatifs se présentent de la manière suivante:

	2020		2021	
	ordinaire	extraordinaire	ordinaire	extraordinaire
Recettes	38.692.341,78	6.733.974,55	40.232.598,97	6.725.638,20
Dépenses	26.330.776,27	20.870.965,48	28.803.014,64	23.015.161,55
Boni	12.361.565,51		11.429.584,33	
Mali		14.136.990,93		16.289.523,35
Boni 2019	14.858.905,74			
Boni 2020			13.083.480,32	
Boni général	27.220.471,25		24.513.064,65	
Mali général		14.136.990,93		16.289.523,35
Transfert	- 14.136.990,93	+ 14.136.990,93	- 16.289.523,35	+ 16.289.523,35
Boni fin 2020	13.083.480,32			
Boni général			8.223.541,30	

- PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil communal arrête à l'unanimité le cadre des salariés communaux à tâche manuelle sous le statut du contrat collectif au nombre de 79 postes (aide ouvrier, ouvrier, ouvrier à tâche artisanale, ouvrier qualifié, ouvrier avec CATP).

- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS